

**ASSEMBLÉE NATIONALE**20 novembre 2013

---

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 75

présenté par

M. Vercamer, M. Richard et M. Tahuaitu

-----

**ARTICLE 29**

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Sans préjudice du nécessaire rééquilibrage de l'offre de soins, les expérimentations mentionnées au précédent alinéa ciblent en particulier les zones déficitaires. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est logique d'expérimenter la télémédecine dans les zones susceptibles d'en avoir le plus besoin, celles notamment frappées par le phénomène des déserts médicaux.